



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Montréal, le 10 juin 2015

## Aux locataires des habitations D'Auteuil

255, boulevard Henri-Bourassa Est

### Travaux pour sécuriser les façades

#### En bref...

##### Investissements

Près de 215 000 \$

##### Calendrier

Du début de juin au début de septembre  
2015

##### Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h  
Travaux plus bruyants après 8 h

##### Entrepreneur

MELK Construction



Tous les 5 ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de 5 étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. L'inspection des façades de votre immeuble a révélé quelques anomalies. L'Office doit donc apporter les correctifs nécessaires. Ces travaux permettront d'éviter une dégradation plus importante du revêtement du bâtiment et des balcons. Ils rendront votre immeuble plus étanche pour qu'il reste en bon état longtemps.

- Le béton sera réparé sur les murs, au-dessus et en dessous des balcons, sur les marquises de l'entrée principale et des issues de secours.
- Tous les balcons seront peints après les travaux.
- La brique et les joints de briques seront réparés.
- Les linteaux de métal seront réparés.
- Quelques fissures sur la fondation seront réparées.
- Le calfeutrage des fenêtres sera refait à certains endroits.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- Bruit, vibrations, poussière, présence d'équipements.
- Les balcons devront être dégagés (voir « rôle du locataire »).

- L'accès au garage pourrait être perturbé (très courte durée).
- L'accès à la cour arrière sera impossible pendant quelques jours.

## Avec vous



### Rencontre d'information du 9 juin 2015 :

- Près de **25 locataires** étaient présents.
- Ils ont été informés sur les impacts et le déroulement des travaux.
- Avec la construction des condos *Laverdure* commencée l'an passé, les locataires se sont dits fatigués du bruit et des travaux. L'entrepreneur s'est engagé à être le plus accommodant possible et à libérer les balcons rapidement.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

## À vous d'agir – Rôle du locataire

### Que devez-vous faire **avant les travaux**?

1. Toutes les antennes satellites devront être installées sur la toiture (voir fiche jointe).

### Que devez-vous faire **pendant les travaux**?

Puisque les travaux ne s'effectuent pas partout en même temps, les locataires seront avisés au bon moment.

1. Lorsqu'ils recevront l'avis, les locataires devront enlever tous leurs biens personnels sur le balcon.
2. Ils ne pourront pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent.

### Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Marc Sédillot**, votre agent de liaison, en composant le **514 868-3077**.

# Préparez-vous pour les travaux

## À vous d'agir — Rôle du locataire

### Vous possédez une antenne satellite ?

Dès maintenant, vous devez :

- ▶ **Faire déplacer votre antenne sur le support prévu à cet effet.**
- ▶ Ce support se trouve sur la toiture de votre immeuble.
- ▶ L'installation doit être faite par la compagnie qui vous fournit l'antenne et le service de câblodistribution.



### Les étapes à suivre :

1. **Prenez rendez-vous** avec votre compagnie de câblodistribution.
2. **Avisez le centre d'appels** de l'Office de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance**.  
Composez le **514 872-OMHM (6646)**.
3. **Lorsque le technicien sera sur place, appelez le centre d'appels pour les prévenir**.  
Un employé de l'Office se déplacera pour lui permettre d'avoir accès à la toiture.
4. Faites-vous **rembourser les frais d'installation** en communiquant avec **Marc Sédillot**,  
votre agent de liaison : **514 868-3077**. Ayez votre facture en main.

**Votre antenne n'a pas été déplacée avant le début des travaux ? Elle sera débranchée et retirée.**

